



**PRÉFET  
DE L'ARIÈGE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**PRÉFECTURE**

**Direction de la coordination interministérielle  
et de l'appui territorial**

**Bureau de l'appui territorial**

**Cellule environnement**

Courriel : [pref-environnement@ariede.gouv.fr](mailto:pref-environnement@ariede.gouv.fr)

Foix, le **10 JUIN 2025**

Le préfet de l'Ariège

à

Madame le maire de Pamiers

**Objet :** Enquête publique unique relative au projet d'une centrale photovoltaïque au sol

**P. J. :** Arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête – Avis au public –

Je vous adresse, sous ce pli, les documents relatifs à l'enquête visée en objet pour laquelle votre commune est le siège de l'enquête.

Monsieur Patrick AVERLANT a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Toulouse. Il recevra les personnes intéressées par le projet les lundi 7 juillet de 9h00 à 12h00, vendredi 18 juillet 2025 de 9h00 à 12h00 et vendredi 8 août 2025 de 14h00 à 17h00, dans les locaux de votre mairie.

Vous voudrez bien procéder aux formalités suivantes :

Vous tiendrez le dossier et les registres d'enquête à la disposition du public pendant les jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Les observations et propositions du public devront être inscrites sur les registres ouverts à cet effet. À la clôture de l'enquête, vous remettrez sans délai les registres au commissaire enquêteur.

Vous procéderez dès réception de ce courrier et durant toute la durée l'enquête, à l'affichage de l'avis ci-joint, aux endroits habituels d'affichage de votre mairie. La réglementation en vigueur impose que cet avis soit affiché 8 jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Vous établirez un certificat attestant que cette formalité a bien été effectuée et vous le ferez parvenir à la direction de la coordination interministérielle et de l'appui territorial (DCIAT) – cellule environnement de la préfecture de l'Ariège.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

*(Signature)*  
P/le Préfet et par délégation  
Le secrétaire général

Jean-Philippe ARGENT

Copie : Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Pamiers